

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 101 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2021

Gland, le 14 juin 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GDG, 1 ^{er} membre
M.	Georges Grandjean	GDG
M.	David Biemmi	GDG
M.	Jérôme Frachebourg	GDG, rapporteur
M.	Éric Dällenbach	PLR
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-POP
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-POP
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 27, 31 mai, 7 et 14 juin 2021.

Excusé-e-s

Le 31 mai : David Biemmi et Georges Grandjean.

Remerciements

Les membres de la Commission des finances remercient M. Gilles Davoine, Municipal, ainsi que M. Julien Ménoret, Boursier communal, pour la qualité des informations fournies et les réponses à leurs questions.

Préambule

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013, la Municipalité sollicite l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

Analyse globale

Il est à noter que l'analyse porte sur les comptes arrêtés au 31 mars 2021. Les dépassements en question représentent 0.32% du budget initialement octroyé (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes) alors qu'ils représentaient 0,35% en 2018, 0,36% en 2019 et 0,18% en 2020. Seuls 16 comptes font l'objet d'une demande de crédit complémentaire sur un total de 617 comptes de charges (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes).

La COFIN constate que la majorité des crédits complémentaires demandés sont en lien avec deux événements imprévisibles :

- la pandémie COVID-19 via les comptes suivants :
 - 110.3182.00 Télécommunications ;
 - 130.3093.10 MSST Santé et sécurité au travail ;
 - 161.3170.00 Réceptions, manifestations ;
 - 152.3189.00 Saison culturelle charges.
- les mouvements de personnel au sein du groupe des assistants de sécurité publique (ASP) via les comptes suivants :
 - 111.3185.10 Honoraires juridiques, avocats;
 - 130.3091.00 Frais formation professionnelle;
 - 613.3189.00 Prestations mandataires externes;
 - 615.3116.00 Achats d'équipements et de matériel spécialisé.

En effet, les crédits en lien avec ces deux événements représentent CHF 148'850.- sur un total de CHF 206'700.- de crédits complémentaires demandés,- soit une proportion de 72,01%, à raison de CHF 88'650.- en lien avec la pandémie COVID-19 (42,89% du total des crédits complémentaires) et CHF 60'200.- en lien avec les mouvements de personnel au sein du groupe des ASP (29,12% du total des crédits complémentaires).

Hormis ceux en lien avec les deux événements imprévisibles précités, les autres crédits complémentaires demandés ascendent donc à CHF 57'850.- soit une proportion de 27,99%.

La COFIN estime que la faiblesse de ce montant dénote d'une bonne maîtrise globale des charges figurant au budget 2021 par la Municipalité.

Informations complémentaires

Pour le surplus, en lien avec le crédit complémentaire demandé sur le *compte 100.3185.00 Honoraires communications*, la COFIN s'est enquise des raisons pour lesquelles la captation et la diffusion des séances du Conseil communal devait être assurées par NRTV et non plus par le personnel communal.

La Municipalité a fourni la réponse suivante :

« Les collaborateurs qui ont assuré l'installation et la captation sont les régisseurs du théâtre et, en temps normal (hors covid), ils ne sont pas disponibles pour ce faire. La situation particulière (fermeture du théâtre de janvier à avril) ainsi que l'équipement technique à disposition au théâtre ont rendu la chose possible.

Ce genre d'installation nécessite plusieurs heures de préparation et de désinstallation (puisqu'en temps normal, la salle du conseil est occupée par différents événements et que l'installation n'est pas « fixe ») et l'équipe comme le matériel sont nécessaires au théâtre.

Le challenge consistait à tester le principe d'une diffusion en direct, d'en voir les avantages, les limites, les coûts et la possibilité de le faire de façon régulière, et de savoir de quelle façon l'optimiser (de la diffusion réservée aux conseillers absents en lien avec les mesures sanitaires, cela est devenu une diffusion publique).

Par ailleurs, la captation par un externe permettra de déployer des moyens légèrement plus conséquents en termes de ressources et de matériel disponible permettant une captation plus rythmée et ainsi plus adaptée à une diffusion publique. »

Enfin, la COFIN émet une petite réserve quant à l'imprévisibilité du crédit complémentaire de CHF 12'000.- demandé en lien avec le *compte 111.3185.00 Honoraires communication*. L'élaboration d'un nouveau programme de législature n'a en effet à son sens rien d'imprévisible...

Conclusions

Sur la base des informations très détaillées fournies dans le préavis et des informations complémentaires qu'elle a obtenues, la Commission des finances ne voit pas d'objections à l'octroi des crédits complémentaires demandés.

Fondée sur ce qui précède, et au vu de la bonne maîtrise globale des charges figurant au budget 2021 par la Municipalité, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 101 et de prendre les décisions suivantes :

- I. accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2021 représentant au total une augmentation de charges de CHF 206'700.-;
- II. la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

- excédent de charges prévu au budget 2021 CHF 3'304'390.-

- charges supplémentaires selon préavis no 101 CHF 206'700.-

- excédent de charges selon budget et crédits complémentaires CHF 3'511.090.-

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler	Georges Grandjean	David Biemmi
1 ^{er} membre	Membre	Membre
Jérôme Frachebourg	Éric Dällenbach	Rasul Mawjee
Rapporteur	Membre	Membre
Angelita Galvez	Iulica Gorgoni	Isabelle Wegmann
Membre	Membre	Membre